



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2023 20

29 mai 2023

EAU POTABLE : SUITE ...

Dès que l'on commence à chercher dans la bonne direction, on trouve une vaste contamination de l'eau potable. On se souvient de la contamination par le S métolachlore tout récemment, c'est maintenant le métabolite dénommé R471811 d'un pesticide commercialisé par SYNGENTA dans les années 1970 et interdit depuis 2019 qui fait parler de lui.

Evidemment puisque jusqu'à une date récente, on ne recherchait pas les pesticides dans l'eau de consommation. C'est l'ANSES (Agence de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui confirme dans un rapport rendu public le 6 avril dernier, la présence quasi généralisée de ce métabolite du chlorothalonil à la fois dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

Tous les laboratoires ne sont pas encore capables et agréés pour rechercher le métabolite en question. L'ANSES se base sur les résultats connus pour extrapoler au niveau national.

Plus alarmant, les filières de traitement conventionnelles ne permettent pas de s'en débarrasser. Il en résulte qu'une très large part des Français consomment depuis plusieurs décennies alors que ce pesticide est considéré par les pouvoirs publics comme cancérigène probable, de l'eau contaminée. Selon le journal LE MONDE du 7 avril dernier, des prélèvements effectués par le Regroupement de sauvetage de l'Oise à des fins d'analyse, ont permis de déceler des quantités du métabolite du chlorothalonil quatre vingt deux fois supérieures au seuil de qualité.

Mais ce n'est pas la peine de se tourner vers les eaux embouteillées. La plupart

d'entre elles sont également contaminées par ce pesticide utilisé pendant 49 ans sans recherche préalable de sa toxicité par les pouvoirs publics. Nous sommes dans une situation où des industriels de la chimie produisent et commercialisent des substances jugées dangereuses pour notre santé, des décennies après le début de leur commercialisation. Ceci, sans contrôle à priori par les pouvoirs publics garants de la santé des populations. La mise en avant du secret de fabrication par les firmes industrielles, conduit les pouvoirs publics à leur faire confiance, y compris lorsqu'il s'agit de biocides, qui comme leur nom l'indique, s'attaque à la vie.

Dés lors, il devrait en découler une responsabilité à la fois pénale et économique pour réparer financièrement les dommages causés. Ceci d'autant que la situation est grave, tant du point de vue sanitaire qu'économique du fait des coûts induits aux collectivités territoriales distributrices de l'eau potable. Nous l'avons vu plus haut, elles doivent modifier leur mode de traitement de l'eau afin de tenter d'éliminer ce métabolite du chlorothalonil, pour l'avenir compte tenu de sa prévalence dans les sols. Les techniques pour traiter ce métabolite sont très coûteuses, tant en investissements qu'en fonctionnement et en énergie.

Alors qui va payer, SYNGENTA qui a emmagasiné des profits énormes en commercialisant ce produit ou le consommateur d'eau au travers de sa redevance ? Après avoir bu pendant des décennies de l'eau contaminée dangereuse pour leur santé et susceptible de les rendre malades, les consommateurs vont-ils encore, être obligés de mettre la main à la poche pour stopper la pollution ?

Fin mars le Président de la République a présenté son plan eau, sans faire état de la contamination par les pesticides. Ceci alors même que, selon le journal cité plus haut, la Première Ministre était au courant de la contamination par le chlorothalonil 4 jours auparavant, et après celle par le S métolachlore connue auparavant.

Tout un symbole est la réponse des députés de la majorité présidentielle. Ils ont déposé à l'Assemblée Nationale une résolution dans le but d'éviter les retraits de pesticides au niveau national avant qu'ils le soient par l'Europe. La santé humaine passe après les profits des agro-industries

Pour notre part, nous sommes intervenus auprès de la délégation jurassienne de l'ARS afin, dans un premier temps d'obtenir des informations fiables sur la potabilité de l'eau. Nous n'avons à ce jour aucune réponse de leur part. Il va donc falloir passer à l'action. Seules des actions collectives peuvent venir à bout de cette contamination.

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur
www.sante-environnement-jura.fr

Action Santé Solidarité
Centre Social
Rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
actionsantesolidarite@gmail.com
Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association